



National Defence
National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-
abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Via ePost \ Postel
Bid Fax: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 EST

On - le : Decembre 18,
2023

Title/Titre ÉCROU-RACCORD ET PIÈCE DE RACCORDEMENT	Solicitation No – N° de l'invitation W8482-242058/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation Novembre 17, 2023	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Ashley Nadeau-Weeks D Mar P 4-3-4-7 Ashley.Nadeau-Weeks@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No – N° de fax
Destination See herein	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 BESOIN	4
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	4
1.5 SERVICE CONNEXION	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	13
6.12 CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT	13
6.13 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	14
6.14 AMIANTE	14
6.15 EMBALLAGE.....	14
6.16 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	15
6.17 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE).....	16
6.18 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	19
6.19 ÉQUIVALENCE DU MATÉRIEL.....	19
ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES	21
ANNEXE 1 DE L'ANNEXE A - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION	48
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	49

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8482-242058/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25W

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG 60

ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

..... 65

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est détaillé à l'annexe << A >>, Détail de l'élément à la ligne.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canadien, l'Accord de libre-échange Canada-Corée, l'Accord de libre-échange Canada-Chili, l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, l'Accord de libre-échange Canada-Panama, l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, l'Accord économique et commercial global, l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni, et l'Accord révisé sur les marchés publics de l'Organisation Mondiale du Commerce.

1.5 Service Connexion

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion de la SCP offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2023-06-08) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

- a. La section 02, Numéro d'entreprise - approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes pour la clôture des soumissions au Module de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.pareceptiondessoumissions-apbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres versions.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change – C3011T

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.
- b) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

4.1.1.2 Produits équivalents – Soumission

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.
4. Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les sept jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

4.1.1.3 Numéros de pièces révisés, remplacés ou obsolètes

L'équipement proposé qui est un numéro de pièce de remplacement (à un numéro de pièce révisé, remplacé ou obsolète du fabricant d'équipement d'origine) pour le(s) article(s) spécifié(s) dans l'appel d'offres doit être évalué comme un produit équivalent en vertu du présent article afin d'être considéré comme satisfaisant au besoin.

- i) Les soumissionnaires doivent joindre une lettre sur papier à en-tête de l'entreprise, émanant du fabricant, indiquant que le numéro de la pièce de rechange présente le même ajustement, la même forme, la même fonction et la même qualité que le numéro de la pièce remplacée, pour que l'équipement proposé soit considéré comme satisfaisant à l'exigence.
- ii) Les offres qui ne sont pas accompagnées d'une lettre du fabricant indiquant que la pièce de rechange a la même forme, la même fonction et la même qualité que la pièce remplacée seront considérées comme offrant un produit équivalent et l'équipement proposé sera évalué conformément aux clauses « Produits équivalents – Offre » ci-dessus.

Le Canada se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, de demander la lettre mentionnée au point (i) au cours de l'évaluation.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Les soumissionnaires doivent proposer des prix en dollars canadiens. Les offres soumises en devise étrangère seront rejetés.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse *par NNO*.

4.2.1 Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette sollicitation.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la

documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2022-12-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes:

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de la défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au la fin de la période de garantie indiquée à l'article 9 de la clause **2010A** (2022-12-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

Le MDN se réserve le droit de demander que la date de livraison soit modifiée, soit avant ou après le 31 Mars 2024.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Ashley Nadeau-Weeks
Titre : Agent de Soutien et d'Acquisition du Matériel
Organisation : DO Mar P 4-3-4-7
Adresse : 101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Courriel : Ashley.Nadeau-Weeks@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - ____
Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [C2608C](#) (2020-07-01), Documentation des douanes canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* [C2605C](#) (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [C2610C](#) (2007-11-30), Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence
Maritime Forces Atlantic
Accts Payable Bldg. S-90, Room 334
2686 Sextant Lane, Stadacona
PO Box 99000 Stn Forces
Halifax, NS B3K 5X5
Canada
hfxaccountspayable@forces.gc.ca

et

Department of National Defence
Base Logistics Officer
CFB Esquimalt
STN Forces, P.O. Box 17000
Victoria, BC V9A 7N2
Canada
ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

b. Un numérique exemplaire doit être envoyé à :

Attention: DO Mar P 4-3-4-7
Email : Ashley.Nadeau-Weeks@forces.gc.ca

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2022-12-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Détails des articles ;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Description de texte long;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Condition du matériel - contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan

applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquage

[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

[D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

[D9002C](#) (2007-11-30), Ensembles incomplets

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

[C2800C](#) (2013-01-28), Cote de priorité

[C2801C](#) (2022-03-29), Cote de priorité : Entrepreneurs établis au Canada

6.14 Amiante

L'entrepreneur ne doit pas utiliser **d'amiante** dans l'équipement, sauf s'il n'y a aucune autre solution réalisable. Toute pièce contenant de l'amiante doit être étiquetée adéquatement, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être bien indiqués dans les documents techniques.

6.15 Emballage

6.15.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-030/SF-001

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 001/002/003/004/005/006/007/008/009/010/011/012/013/014/015/016/017/018/019/020/021/022/023/024/025/026/027/028/029/030/031/032 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-030/SF-001, Composants, sous-ensembles et matériels électroniques contre les décharges électrostatiques

6.15.2 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-001

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 033/034/035/036 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 033/034/035/036 à raison de 1 unités par paquet.

6.15.3 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-026/SF-001

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 039/040/041/042/043/044/045/046/047/048/049 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir).

6.16 Assurance de la Qualité

Pour 001-012/015-049

D5545C (2021-05-20) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

Pour 013/014

D5540C (2021-05-20) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

D5510C (2023-06-08) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) :
Entrepreneur établi au Canada

OU

D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) -
entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

D5606C (2017-11-28) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au
Canada

OU

D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à
l'étranger

OU

D5605C (2021-05-20) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux
États-Unis

A1009C (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

D5620C (2012-07-16) Documents de sortie – distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

*Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
À l'attention de : D Mar P 4-3-4-7
Courriel : Ashley.Nadeau-Weeks@forces.gc.ca*

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

*DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca*

6.17 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)

6.17.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
 - a. Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le

transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.17.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
 - a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca
OU
 - b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :
Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)
Téléphone : 011-44-1895-613023, ou
011-44-1895-613024, ou
Télécopieur : 011-44-1895-613046
Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca
De plus, l'entrepreneur **doit envoyer** au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment **complété**, par courriel à : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca. La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier

les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. **Remarque** : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.
OU

- c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :
Logistique intégrée de l'Europe (LIE)
Téléphone : +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304
Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746
Courriel : ILEA@forces.gc.ca
Remarque : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [clauses et conditions uniformisées d'achat](#)) ou une copie du formulaire C11 [Facture des Douanes Canadiennes](#) (PDF 429Ko) - ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g. les codes de la « [Schedule B](#) » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h. le certificat d'origine de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (conformément à l'article 2 de la clause [C2608C](#)), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
 - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières

portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.18 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.19 Équivalence du matériel

6.19.1 Produits équivalents – Contrat

- a) L'entrepreneur garantit que le matériel livré dans le cadre du contrat :
 - i. équivaut, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel demandé par le Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu à ce contrat;
 - ii. est entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) L'entrepreneur assure également que toute garantie obtenue auprès d'un tiers concernant le matériel existant appartenant au Canada ne sera pas touchée par l'utilisation que fait celui-ci du matériel qui lui est livré en vertu du contrat (p. ex. par l'interconnexion) ni par tout autre service fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat. Si le Canada détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle garantie est touchée, l'entrepreneur doit :
 - i. verser au Canada la somme que ce dernier doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) afin de certifier de nouveau le matériel existant du

Canada aux fins de la garantie, ainsi que tout autre montant versé par le Canada à un tiers afin de restituer l'état de la garantie à sa pleine capacité;

- ii. effectuer tous les travaux de garantie sur le matériel existant du Canada au lieu du fournisseur initial; ou
 - iii. verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) pour effectuer les travaux de maintenance sur le matériel qui aurait autrement été protégé par la garantie.
- c) L'entrepreneur convient que si le Canada, pendant la durée du contrat, détermine qu'une partie du matériel n'équivaut pas, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel existant appartenant au Canada ou n'est pas entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada, l'entrepreneur doit immédiatement et entièrement à ses frais prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le matériel satisfait à ces exigences (comme en implantant un autre logiciel ou micrologiciel), faute de quoi le Canada aura le droit de résilier immédiatement le contrat pour manquement. L'entrepreneur convient que, si le Canada résilie le contrat pour cette raison, l'entrepreneur devra payer au Canada les coûts pour se procurer de nouveau le matériel auprès d'un tiers et la différence, s'il y a lieu, du prix payé par le Canada à ce tiers. L'entrepreneur reconnaît qu'à défaut de livrer un matériel équivalent qui satisfait aux exigences susmentionnées, il pourrait (ainsi que ses filiales et toute autre entité avec qui il a un lien de dépendance) se retrouver dans l'incapacité de proposer une solution de remplacement équivalente en réponse à une future demande de soumissions du MDN.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cet article sera intégré au contrat subséquent uniquement si des produits équivalents ont été proposés.

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
001	<p>NNO: 01-1531874:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 50N-1 MONEL EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé : 50N-1-M EPPO : 99565 Fabricant : ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	500	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI
002	<p>NNO: 01-1531874:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 50N-1 MONEL EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé : 50N-1-M EPPO : 99565 Fabricant : ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	25	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
003	NNO: 01-3393990:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 50N-2M EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé : 0 EPPO : 0 Fabricant : 0 OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	500	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
004	NNO: 01-3393990:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 50N-2M EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé : 0 EPPO : 0 Fabricant : 0 OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	50	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
005	NNO: 01-4428560:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 028978DE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé : 50N-8-M EPPO : 99565 Fabricant : ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
006	NNO: 01-4428560:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 028978DE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé : 50N-8-M EPPO : 99565 Fabricant : ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
007	NNO: 21-8793863:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 50N3M EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	26	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
008	NNO: 21-8793863:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 50N3M EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
009	NNO: 20-A106485:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 3A13-S4-015 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	30	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
010	NNO: 20-A106485:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD NP demandé: 3A13-S4-015 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
011	NNO: 20-A106484:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 3A36-B5-018 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	30	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
012	NNO: 20-A106484:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 3A36-B5-018 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
013	NNO: 99-3014844:NSN Nom: RACCORD HAUTE PRESSION NP demandé : 5A31-PS-051 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU NP demandé : 8913396 EPPO : U3341 Fabricant : THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EN	10	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	Q	NON	OUI
014	NNO: 99-3014844:NSN Nom: RACCORD HAUTE PRESSION NP demandé: 5A31-PS-051 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU NP demandé : 8913396 EPPO : U3341 Fabricant : THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EN	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	Q	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
015	NNO: 99-7016274:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE NP demandé: 5A31-PS-053 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	10	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
016	NNO: 99-7016274:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE NP demandé: 5A31-PS-053 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
017	<p>NNO: 99-8637469:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE NP demandé: 5A31-PS-054 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	10	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI
018	<p>NNO: 99-8637469:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE NP demandé: 5A31-PS-054 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	10	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
019	NNO: 20-A0Z3841:NSN Nom: ADAPTATEUR DE RACCORDEMENT NP demandé: 3A03-S4-477 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	3	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
020	NNO: 20-A0Z3841:NSN Nom: ADAPTATEUR DE RACCORDEMENT NP demandé: 3A03-S4-477 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	7	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
021	<p>NNO: 01-7142328</p> <p>Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT</p> <p>NP demandé: 51R-1-SS316L</p> <p>EPPO: 99565</p> <p>Fabricant: ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:</p> <p>NP proposé: _____</p> <p>EPPO: _____</p> <p>Nom du fabricant : _____</p>	CH	300	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI
022	<p>NNO: 01-7142328</p> <p>Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT</p> <p>NP demandé: 51R-1-SS316L</p> <p>EPPO: 99565</p> <p>Fabricant: ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:</p> <p>NP proposé: _____</p> <p>EPPO: _____</p> <p>Nom du fabricant : _____</p>	CH	30	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
023	NNO: 01-7140231 Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-2-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	300	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
024	NNO: 01-7140231 Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-2-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	30	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
025	<p>NNO: 01-7140425:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-8-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	16	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI
026	<p>NNO: 01-7140425:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-8-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	8	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
027	NNO: 01-7140245:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-5-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
028	NNO: 01-7140245:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-5-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	8	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
029	<p>NNO: 21-AAT8777:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT, 1 1/4 PO IPS, EMBOÎTEMENT SOUDÉ NP demandé: 51R-6-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé: 51R-6-SS316L EPPO: L2796 Fabricant: JANOX FLUID POWER OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	16	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI
030	<p>NNO: 21-AAT8777:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT, 1 1/4 PO IPS, EMBOÎTEMENT SOUDÉ NP demandé: 51R-6-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé: 51R-6-SS316L EPPO: L2796 Fabricant: JANOX FLUID POWER OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	16	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
031	NNO: 01-6962653:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-3-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
032	NNO: 01-6962653:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT NP demandé: 51R-3-SS316L EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	16	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
033	NNO: 99-3526652:NSN Nom: SIÈGE DU ROBINET NP demandé : 3A49-C9-194 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	100	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
034	NNO: 99-3526652:NSN Nom: SIÈGE DU ROBINET NP demandé: 3A49-C9-194 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	100	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
035	NNO: 99-7088966:NSN Nom: ROBINETTERIE NP demandé: 5A15-00-152 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	50	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
036	NNO: 99-7088966:NSN Nom: ROBINETTERIE NP demandé: 5A15-00-152 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	50	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
037	<p>NNO: 01-4006085:NSN Nom: TROUSSE DE PIÈCES, ROBINETTERIE NP demandé: 003813 EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé: MPL2311 EPPO: OASY6 Fabricant: DERBYSHIRE MARINE PRODUCTS OU NP demandé: SGK100-3EU,EU EPPO: 32142 Fabricant: HYDRASEARCH COMPANY</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	KT	20	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

038	NNO: 01-4006085:NSN Nom: TROUSSE DE PIÈCES, ROBINETTERIE NP demandé: 003813 EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé: MPL2311 EPPO: OASY6 Fabricant: DERBYSHIRE MARINE PRODUCTS OU NP demandé: SGK100-3EU,EU EPPO: 32142 Fabricant: HYDRASEARCH COMPANY	KT	20	CFB Esquimalt	NON	C	NON	OUI
	Code de livraison			002E				
	OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____			Code de facture				
				W0103				

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
039	NNO: 01-3173981:NSN Nom: JOINT TORIQUE NP demandé: 000114EE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé: PLC-10621 ITEM 13 EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	750	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
040	NNO: 01-3173981:NSN Nom: JOINT TORIQUE NP demandé: 000114EE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU NP demandé: PLC-10621 ITEM 13 EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	250	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
041	<p>NNO: 01-4415413:NSN Nom: JOINT TORIQUE NP demandé: 000227EE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	75	<p>CFB Halifax</p> <p>Code de livraison</p> <p>007X</p> <p>Code de facture</p> <p>W010B</p>	NON	C	NON	OUI
042	<p>NNO: 01-4415413:NSN Nom: JOINT TORIQUE NP demandé: 000227EE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	50	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002E</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
043	NNO: 01-0255804:NSN Nom: GARNITURE PREFORMEE NP demandé: 000210EE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	750	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NON	C	NON	OUI
044	NNO: 01-0255804:NSN Nom: GARNITURE PREFORMEE NP demandé: 000210EE EPPO: 99565 Fabricant: ADMIRAL VALVE OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	250	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
045	<p>NNO: 99-7214947:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE NP demandé: 4A42-W5-111 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU NP demandé: 8613351 ITEM 17 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU NP demandé: 8613351/17 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	50	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	NON	C	NON	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

046	NNO: 99-7214947:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE	CH	250	CFB Esquimalt	NON	C	NON	OUI
	NP demandé: 4A42-W5-111 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU NP demandé: 8613351 ITEM 17 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU NP demandé: 8613351 ITEM 17 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES			Code de livraison				
	OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____			002E				
				Code de facture				
				W0103				

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
047	NNO: 99-1686729:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE NP demandé: 4A92-W5-650 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	25	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B	NO	C	NO	OUI
048	NNO: 99-1686729:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE NP demandé: 4A92-W5-650 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	CH	25	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103	NO	C	NO	OUI

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<p align="center">Déscription</p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center">Codes de livraison et de facturation</p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
049	<p>NNO: 99-3252173:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE NP demandé: 4A42-W5-022 EPPO: U3341 Fabricant: THOMPSON VALVES</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	CH	50	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	NO	C	NO	OUI

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-242058/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25W
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE 1 DE L'ANNEXE A - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Base d'approvisionnement	Code de livraison	Adresse de livraison	Code de facturation	Adresse de facturation
BFC HALIFAX	007X	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	W010B	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 Canada hfxaccountspayable@forces.gc.ca
BFC ESQUIMALT	002E	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	W0103	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
001	NNO: 01-1531874:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	500	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
002	NNO: 01-1531874:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	25	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
003	NNO: 01-3393990:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	500	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
004	NNO: 01-3393990:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	50	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
005	NNO: 01-4428560:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
006	NNO: 01-4428560:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
007	NNO: 21-8793863:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	26	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
008	NNO: 21-8793863:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
009	NNO: 20-A106485:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	30	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
010	NNO: 20-A106485:NSN Nom: ÉCROU-RACCORD	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
011	NNO: 20-A106484:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	30	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
012	NNO: 20-A106484:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
013	NNO: 99-3014844:NSN Nom: RACCORD HAUTE PRESSION	EN	10	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
014	NNO: 99-3014844:NSN Nom: RACCORD HAUTE PRESSION	EN	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
015	NNO: 99-7016274:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE	CH	10	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
016	NNO: 99-7016274:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
017	NNO: 99-8637469:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE	CH	10	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
018	NNO: 99-8637469:NSN Nom: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE	CH	10	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
019	NNO: 20-A0Z3841:NSN Nom: ADAPTATEUR DE RACCORDEMENT	CH	3	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
020	NNO: 20-A0Z3841:NSN Nom: ADAPTATEUR DE RACCORDEMENT	CH	7	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
021	NNO: 01-7142328 Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	300	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
022	NNO: 01-7142328 Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	30	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
023	NNO: 01-7140231 Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	300	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
024	NNO: 01-7140231 Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	30	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
025	NNO: 01-7140425:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
026	NNO: 01-7140425:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	8	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
027	NNO: 01-7140245:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
028	NNO: 01-7140245:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	8	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
029	NNO: 21-AAT8777:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT, 1 1/4 PO IPS, EMBOÎTEMENT SOUDÉ	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
030	NNO: 21-AAT8777:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT, 1 1/4 PO IPS, EMBOÎTEMENT SOUDÉ	CH	16	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
031	NNO: 01-6962653:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	16	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
032	NNO: 01-6962653:NSN Nom: PIÈCE DE RACCORDEMENT	CH	16	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
033	NNO: 99-3526652:NSN Nom: SIÈGE DU ROBINET	CH	100	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
034	NNO: 99-3526652:NSN Nom: SIÈGE DU ROBINET	CH	100	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
035	NNO: 99-7088966:NSN Nom: ROBINETTERIE	CH	50	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
036	NNO: 99-7088966:NSN Nom: ROBINETTERIE	CH	50	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
037	NNO: 01-4006085:NSN Nom: TROUSSE DE PIÈCES, ROBINETTERIE	KT	20	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
038	NNO: 01-4006085:NSN Nom: TROUSSE DE PIÈCES, ROBINETTERIE	KT	20	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
039	NNO: 01-3173981:NSN Nom: JOINT TORIQUE	CH	750	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
040	NNO: 01-3173981:NSN Nom: JOINT TORIQUE	CH	250	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
041	NNO: 01-4415413:NSN Nom: JOINT TORIQUE	CH	75	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
042	NNO: 01-4415413:NSN Nom: JOINT TORIQUE	CH	50	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
043	NNO: 01-0255804:NSN Nom: GARNITURE PREFORMEE	CH	750	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
044	NNO: 01-0255804:NSN Nom: GARNITURE PREFORMEE	CH	250	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
045	NNO: 99-7214947:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE	CH	50	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
046	NNO: 99-7214947:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE	CH	250	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
047	NNO: 99-1686729:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE	CH	25	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
048	NNO: 99-1686729:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE	CH	25	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
049	NNO: 99-3252173:NSN Nom: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE	CH	50	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

	Prix prolongée	Taxes applicables (%)	Taxes	Prix avec taxes
CFB Halifax				
CFB Esquimalt				
			Sous-Total	
			Total Taxes	
			Total (CAD)	

ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG

NNO: 01-1531874	
DÉNOMINATION: ÉCROU-RACCORD	
Caractéristique	Réponses
MATÉRIAU:	TOUT EN ALLIAGE DE NICKEL
TAILLE NOMINALE:	1/4 PO IPS

NNO: 01-3393990	
DÉNOMINATION: ÉCROU-RACCORD	
Caractéristique	Réponses
MATÉRIAU:	TOUT EN ALLIAGE DE NICKEL
TAILLE DE FILETAGE NOMINALE:	1,375 PO
HAUTEUR DE L'ÉCROU:	1,062 PO NOMINAL
LARGEUR DE L'ÉPAULEMENT:	0,250 PO NOMINAL
NOMBRE DE FILETS PART POUCE:	12
SÉRIE DU FILETAGE:	UNF
LARGEUR SUR LES PLATS:	1,625 PO NOMINAL

NNO: 01-4428560	
DÉNOMINATION: ÉCROU-RACCORD	
Caractéristique	Réponses
MATÉRIAU:	TOUT EN ALLIAGE DE NICKEL
TAILLE DE FILETAGE NOMINALE:	3,750 PO
HAUTEUR DE L'ÉCROU:	3,750 PO
STYLE DE L'ÉCROU:	HEXAGONAL
NOMBRE DE FILETS PAR POUCE:	12
SÉRIE DU FILETAGE:	UN
LARGEUR SUR LES PLATS:	4,125 PO NOMINAL

NNO: 21-8793863	
DÉNOMINATION: ÉCROU-RACCORD	
Caractéristique	Réponses
MATÉRIAU:	TOUT EN ALLIAGE DE NICKEL
TAILLE DE FILETAGE NOMINALE:	1,75 PO
NOMBRE DE FILETS PAR POUCE:	12
SÉRIE DU FILETAGE:	UN

NNO: 20-A106485	
DÉNOMINATION: ÉCROU-RACCORD	
Caractéristique	Réponses
ÉCROU-RACCORD DE ROBINET THOMPSON POUR ENSEMBLE RACCORD DE 3/8	
MATÉRIAU :	DGS 1043

NNO: 20-A106484	
DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDÉMENT	
Caractéristique	Réponses
PIÈCE DE RACCORDÉMENT DE ROBINET THOMPSON DE 3/8, EMBOÎTEMENT SOUDÉ, ACIER INOXYDABLE 316L	

NNO: 99-3014844

DÉNOMINATION: RACCORD HAUTE PRESSION

Caractéristique	Réponses
DESCRIPTION DE L'ARTICLE:	COMPREND ADAPTATEUR, ÉCROU DE RETENUE, PIÈCE DE RACCORDÉMENT DE SERRAGE ET JOINT TORIQUE FKM
DIAMÈTRE HORS-TOUT:	45,00 MM NOMINAL
LONGUEUR HORS-TOUT:	89,00 MM NOMINAL
TAILLE DU FILETAGE ET DÉSIGNATEUR DE SÉRIE/TYPE:	5/8 PO; 14 BSP.F

NNO: 99-7016274

DÉNOMINATION: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL: MATÉRIAU: NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE:	POSTE DE RÉDUCTION TOUT EN ALLIAGE DE CUIVRE RACCORD DE SORTIE

NNO: 99-8637469

DÉNOMINATION: ADAPTATEUR, DROIT, CONDUITE VERS TUBE

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL: MATÉRIAU: COMPORTE JOINT TORIQUE FKM NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE:	POSTE DE RÉDUCTION TOUT EN ALLIAGE DE CUIVRE RACCORD DE SORTIE

NNO: 20-A0Z3841

DÉNOMINATION: ADAPTATEUR DE RACCORDÉMENT

Caractéristique	Réponses
ADAPTATEUR BSP DE 1 PO POUR ENSEMBLE DE RACCORD HAUTE PRESSION DE 3/8 PO MATÉRIAU: NUMÉRO DU DESSIN 8913395 ARTICLE NO 3	DGS 1043

NNO: 01-7142328

DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDÉMENT

Caractéristique	Réponses
TYPE DE RACCORD D'EXTRÉMITÉ: IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL: NOM DE L'ARTICLE: MATÉRIAU: RÉSISTANCE À LA TRACTION MINIMALE: PRESSION DE FONCTIONNEMENT ET TYPE DE SERVICE:	EMBOÎTEMENT SOUDÉ TUYAUTERIE 04135 ACIER DE CALIBRE 316 6000,0 LB/PO2 AU PLUS 6000,0 LB/PO2 DE GAZ

NNO: 01-7140231

DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDEMENT

Caractéristique	Réponses
TYPE DE RACCORD D'EXTRÉMITÉ:	EMBOÎTEMENT SOUDÉ
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	TUYAUTERIE
NOM DE L'ARTICLE:	04135
MATÉRIAU:	ACIER DE CALIBRE 316
RÉSISTANCE À LA TRACTION MINIMALE:	6000,0 LB/PO2
PRESSION DE FONCTIONNEMENT ET	AU PLUS 6000,0 LB/PO2 DE GAZ
TYPE DE SERVICE:	

NNO: 01-7140425

DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDEMENT

Caractéristique	Réponses
TYPE DE RACCORD D'EXTRÉMITÉ:	EMBOÎTEMENT SOUDÉ
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	TUYAUTERIE
NOM DE L'ARTICLE:	04135
MATÉRIAU:	ACIER DE CALIBRE 316
RÉSISTANCE À LA TRACTION MINIMALE:	6000,0 LB/PO2
PRESSION DE FONCTIONNEMENT ET	AU PLUS 6000,0 LB/PO2 DE GAZ
TYPE DE SERVICE:	

NNO: 01-7140245

DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDEMENT

Caractéristique	Réponses
TYPE DE RACCORD D'EXTRÉMITÉ:	EMBOÎTEMENT SOUDÉ
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	TUYAUTERIE
NOM DE L'ARTICLE:	04135
MATÉRIAU:	ACIER DE CALIBRE 316
RÉSISTANCE À LA TRACTION MINIMALE:	6000,0 LB/PO2
PRESSION DE FONCTIONNEMENT ET	AU PLUS 6000,0 LB/PO2 DE GAZ
TYPE DE SERVICE:	

NNO: 21-AAT8777

DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDEMENT, 1 1/4 PO IPS,
EMBOÎTEMENT SOUDÉ

Caractéristique	Réponses
PIÈCE DE RACCORDEMENT, 1 1/4 PO IPS, EMBOÎTEMENT SOUDÉ, ASTM A182 316L, ACIER INOXYDABLE, NO DE PIÈCE CPV : 51R-6-SS316L. AVEC JOINT TORIQUE VITON	

NNO: 01-6962653

DÉNOMINATION: PIÈCE DE RACCORDEMENT

Caractéristique	Réponses
TYPE DE RACCORD D'EXTRÉMITÉ:	EMBOÎTEMENT SOUDÉ
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	TUYAUTERIE
NOM DE L'ARTICLE:	04135
MATÉRIAU:	ACIER DE CALIBRE 316
RÉSISTANCE À LA TRACTION MINIMALE:	6000,0 LB/PO2
PRESSION DE FONCTIONNEMENT ET	AU PLUS 6000,0 LB/PO2 DE GAZ
TYPE DE SERVICE:	

NNO: 99-3526652
DÉNOMINATION: SIÈGE DU ROBINET

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE
NOM DE L'ARTICLE:	22113
DOCUMENTATION ET CLASSIFICATION DES MATÉRIAUX:	TOUS CONFORMES À LA NORME BRITANNIQUE BS 970 316S 16
MATÉRIAU:	TOUT EN ACIER RÉSISTANT À LA CORROSION
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES:	COMPOSANT DE RECHANGE POUR LE DÉTENDeur À DÔME H/FLOW

NNO: 99-7088966
DÉNOMINATION: ROBINETTERIE

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE
NOM DE L'ARTICLE:	46201
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES:	COMPREND VIS DE ROBINET RÉSISTANTE À LA CORROSION (CRES), PIÈCE RAPPORTÉE DE ROBINET EN NYLON ET BOÎTIER DE ROBINET CRES

NNO: 01-4006085
DÉNOMINATION: TROUSSE DE PIÈCES, ROBINETTERIE

Caractéristique	Réponses
NOM DE L'ARTICLE:	37428
MATÉRIAU:	VITON

NNO: 01-3173981
DÉNOMINATION: JOINT TORIQUE

Caractéristique	Réponses
MATÉRIAU:	VITON

NNO: 01-4415413
DÉNOMINATION: JOINT TORIQUE

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	ROBINET CPV 380-8
MATÉRIAU:	VITON

NNO: 01-0255804
DÉNOMINATION: GARNITURE PREFORMEE

Caractéristique	Réponses
MATÉRIAU:	VITON

NNO: 99-7214947

DÉNOMINATION: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE

Caractéristique	Réponses
DIAMÈTRE DE L'ORIFICE CENTRAL:	10,80 MM NOMINAL
HAUTEUR DE LA SECTION TRANSVERSALE:	1,60 MM NOMINAL
FORME DE LA SECTION TRANSVERSALE:	CARRÉE/RECTANGULAIRE
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	ADMISSION, ROBINET D'ARRÊT
MATÉRIAU:	TOUT EN PLASTIQUE POLYTÉTRAFLUOROÉTHYLÈNE
NOM DE PIÈCE ASSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE:	BAGUE DE RENFORT
DIAMÈTRE PÉRIPHÉRIQUE:	16,00 MM NOMINAL

NNO: 99-1686729

DÉNOMINATION: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE
NOM DE L'ARTICLE:	13706
MATÉRIAU:	PLASTIQUE POLYTÉTRAFLUOROÉTHYLÈNE

NNO: 99-3252173

DÉNOMINATION: DISPOSITIF DE RETENUE, GARNITURE

Caractéristique	Réponses
IDENTIFICATION DE L'ARTICLE FINAL:	FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE
NOM DE L'ARTICLE:	13706
MATÉRIAU:	PLASTIQUE POLYTÉTRAFLUOROÉTHYLÈNE
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES:	PIÈCE DE RECHANGE POUR ENSEMBLE DE ROBINET D'ARRÊT DE LA SORTIE

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-242058/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25W

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement).